

Rapport de l'Ingénieur en Chef sur la Nouvelle Prison du Fort

Les vœux de l'humanité vont être satisfait par la prise de possession de la nouvelle prison installée dans l'ancienne fondrière du port. Les détenus ne seront plus entassés pêle-mêle sans distinction d'âge, de Sexe et de délit; Ils respireront un air pur et suffisant; ils jouiront, à due heure, d'un sommeil, d'une promenade salutaire, soit dans les Sœurs, soit dans les Galleries, suivant le temps, enfin ils éprouveront les effets Consolateurs de cette distinction que l'on doit mettre entre le Crime, et les simples fautes, tels ont été les Sentimens qui ont dirigé notre Prédecesseur le Monsieur d'Orléans lorsqu'il a tracé les distributions de l'Établissement qui fait le motif de ce rapport.

La nouvelle Prison de la marine est un grand Edifice de 27 mètres de longueur, 20. mètres de largeur et 9 mètres de hauteur de murs de face, il est composé d'un rez de Chaussée et d'un 1.^{er} étage voûtés et parés en blocs de Granite, l'2.^{eme} étage occupe le Comble. Chaque étage est fermé d'une porte d'entrée sur un Escalier Commun à tous, et le 1.^{er} étage est partagé en deux parties au moyen d'une Grille.

Il résulte de cette disposition Générale, que l'Établissement présente quatre Quartiers séparés mais dont on ne doit en Considérer que deux principaux, applicables Chacun à un service particulier les deux autres n'étant que secondaires ou pouvant avoir différentes destinations suivant les Cas et les besoins.

Les deux principaux quartiers occupent le 1.^{er} étage; ils sont séparés par une grille de fer qui coupe le grand Corridor en deux parties égales, le quartier au delà de la grille est destiné à la partie Criminelle; C'est la maison de Justice; Le Quartier en de çà est pour les hommes détenus pour des fautes de simple police, C'est la maison d'arrêt. Ces deux quartiers seront surveillés suivant les besoins, savoir; le quartier Criminel par les Cachots du rez de Chaussée, et celui de simple police par le 2.^e étage et les Chambres du rez de Chaussée dont deux sont à feu

Quartier Criminel

Quartier Criminel
de la maison de Justice

Ce Quartier occupe la moitié nord du 1^{er} Etage. Il contient
en 5^e Chambre de 8 hommes Couchés sur un lit de Camp
et une Chambre à feu pouvant contenir quatre petites
lits. Toutes ces Chambres sont sur un Corridor Commun
de 3 mètres de largeur et près de 18 de longueur, bien
aéré et éclairé, et par lequel l'air des Chambres peut
communiquer par le moyen des impostes grillées qui
sont pratiqués au dessus des portes, un vestibule de 8 mètres
de largeur, sur 6 mètres 38 de longueur, communique
du Corridor à une petite Cour Particulière fermée de murs
très élevés dans laquelle sont des latrines et une fontaine.
Ce vestibule bordé de chaque côté d'une balustrade en fer
servira de lieu de récréation pour les jours sabbatiques qui
ne permettraient point la promenade dans les Cours.

Ce Quartier peut contenir 44 Prisonniers, qui en supposant
toutes les fenêtres fermées auront chacun une portion Cube
d'air de 14 mètres $\frac{1}{4}$ (près de 2 Toises Cubes) au moyen des impostes
qui mettent en communication la masse d'air du Corridor et
du vestibule; et dans le cas où les grands froids obligeroient
la fermeture des impostes, il resteroit encore 8 mètres Cube
d'air par homme.

Chaque Chambre est éclairée d'une fenêtre, grillée
en forte barreauté de fer passé dans des traverses, de
manière que les mailles, au nombre de six cent
un par de centimètres carrés (pouce) et pour la
totalité de la fenêtre un jour de mètres carrés; les
trois Chambres du côté du Port jouissent de la rue de
Brest et de la Campagne qui s'étend au delà, celles sur
le derrière sont seules bornées par le mur d'enceinte.

Les Cachots dépendants du Quartier Criminel sont au
rez de chaussée du côté des petites Cours. ils sont au nombre
de six, parmi lesquels il y en a deux qui peuvent être
privés de lumière à volonté. Ces Cachots sont de même
dimensions que les Chambres du 1^{er} Etage et peuvent contenir
Chacun

Chacun huit hommes qui auroit la même quantité d'air respirable que les dites chambres au moyen du imposte également pratiqué au dessus de la porte, ils sont éclairés chacun d'un abajour garni de forte grillage en fer dont les mailles sont soigneusement ensemble. Carrié de lumière, au surplus, Ces lieux n'ont autre chose que des Chambres plus obscures que les autres, ne devant servir que dans des moments de presse, ou lorsque par punition on voudra y mettre des prisonniers, surtout en turbulence.

Quartier de Police ou Maison d'Arrest.

Ce Quartier occupe la moitié sud du 1^{er} étage, et contient cinq Chambres absolument disposées comme celles du quartier criminel, toute la différence entre ces deux Quartiers est que celui dont il s'agit est en deçà de la grille qui partage le Corridor et qui n'a point de Chambre à feu, l'emplacement de cette Chambre étant occupé par la Cage de l'Escalier. Mais on peut y suppléer au moyen des Chambres à feu qui existent au rez de Chaussée et qui sont destinées à recevoir les prisonniers d'une classe supérieure, Ces Chambres sont à deux lits et pourroient au besoin.

Le second étage, pratiqué dans le Comble présente encore de grandes ressources pour y recevoir des hommes détenus par simple mesure de Police, on y a pratiqué particulièrement de petites chambres pour y mettre les mousus et les Coustiers, afin de ne pas exposer des enfants à se démorceler par la fréquentation des autres prisonniers; enfin ce second étage présente encore un lieu propre à la récréation des prisonniers pendant les mauvais temps d'hiver, ou un atelier commun pour ceux que l'on voudroit faire travailler.

Indépendamment de toutes les pièces renfermées dans le principal Corps de bâtiment on a pratiqué en face du portil Corps de garde placé près la porte d'entrée, un violon pour y mettre les hommes pris de vin que l'on voudroit faire arrêter que

78 80
 que pour les tenir nécessaires à les rendre à la raison, ce même
 lieu peut encore servir à la Correction Des moutons et Des
 apprentis que l'on veut castrer que pour très peu de temps.

En récapitulant le nombre d'hommes que cette nouvelle
 prison peut recevoir, il résulte ce qui suit

Rez de Chaussée

3. Chambres à 4 lits ensemble 12 hommes
 6. Châlots à 8 hommes id 48 id

1^{er} Etage

1. Chambre à 4 lits 4 id
 10. id à 8 hommes 80 id

2^e Etage

6. Châlots à 4 Cadres chaque fait 24 id

2. Grandes pièces pourvus de Coucheur

Chacune de 8 mètres d'un côté de l'autre de

Camp et de recevoir ens^l

64 id

Enfin le violon contient un lit de Camp.

où l'on peut Coucher

8 id

Total 140 hommes

Pièces de servitude.

La travée en Crotte de l'Edifice du côté du port et
 plusieurs pièces du rez de Chaussée composent la servitude
 elle Consistent savoir

1^o Une vestibule garni de bancs soit d'entrée à la porte
 et à la prison, C'est dans cette pièce où les quichetiers doivent
 se tenir ordinairement, elle peut encore servir de parloir
 pour les prisonniers ainsi qu'aux expéditions judiciaires qui
 doivent être faites entre deux quichetiers

2^o Une cuisine composée d'une grande Cuidme de près de
 8 mètres de longueur sur 6 m³ 3/4 de largeur et d'une cheminée
 à feu de même dimension que celle des prisonniers.
 un robinet est établi dans la Cuisine.

3^o Une Chambre de mêmes dimensions et à feu pour
 les quichetiers.

4^e Deux Carrés l'un au bois et l'autre aux Coissans elles sont de la même dimension que les Casottes.

5^e Une salle de Conseil ou de Justice de même dimension que la Cuisine qui occupe la moitié du Centre au 1^{er} Etage. La toiture de cette pièce est faite briques et plâtre, elle est recouverte d'un toit en ciment faisant Carrelage. Cette construction est un essai que l'on présente comme modèle pour les planchers des salles de malades dans les hôpitaux projetés.

6^e enfin une infirmerie de quatre lits établie dans le 2^e Etage, complète les servitudes de cette Prison.

Toutes ces pièces ainsi que toutes les Chambres des Prisonniers sont distinguées par un numéro conformément au tableau qui termine ce rapport.

La première prison quoiqu'elle n'ait autrefois une Chapelle, la nouvelle pourroit également procurer aux Prisonniers la consolation d'assister aux offices divins en montrant un autel dans la Chambre de Conseil, ou bien à l'extrémité sud du Corridor du 1^{er} Etage dans l'un et l'autre Cas, les Prisonniers pourroient rester enfermés sous leurs grilles et n'auroient aucune communication avec les autres Prisonniers si l'on préféroit la salle de Conseil, on exerceroit au guichet de la fausse porte à travers lequel les prisonniers assisteroient au office, et dans ce dernier cas on pourroit disposer le bureau qui reste à faire pour l'usage de cette salle de manière à le faire en autel à volonté.

Nous terminons ce rapport par l'indication des moyens de sûreté et de salubrité qui sont prévus dans ce nouvel établissement.

Des Chambres pavées en gros quartiers de granite et routes en pierre, des murs construits en excellente maçonnerie de fortes grilles sur les Courtoises et des portes d'une solidité parfaite évitent et ôtent aux détenus toute espérance d'évasion, les seules tentatives qu'ils pourroient faire seroit l'intérieur des cours et préaux lorsqu'ils auroient la liberté.

liberté d'y aller en employant des échelles de corde
que l'on peut toujours jeter par dessus les murs quoiqu'on
soit la hauteur. Mais c'est alors le moment où les guichets
et la sentinelle doivent exercer toute leur surveillance.

Un poste de 4 hommes et un Caporal occupera pour
cet effet le Corps de garde établi près la porte extérieure de
l'établissement, il fournira une sentinelle dans l'intérieur de
la Cour principale.

En cas de besoin ou il y auroit sujet de redoubler de
surveillance on placeroit une sentinelle dans la rue de devant
pour veiller à la garde de l'enceinte extérieure et empêcher
à ce que rien de dehors ne soit introduit dans les petites
Cours en passant par dessus les murs. Cette sentinelle
seroit fournie par le poste de la Caserne des marins. *

Pour faciliter ces moyens de surveillance il sera établi
deux rebordels, l'un dans la rue de devant placé dans le Centre
de l'établissement et l'autre au-dessus de la porte d'entrée
en côté de la Cour principale.

Quant à la salubrité est assurée par la situation élevée
de l'établissement et par la disposition des Corridors
où l'air peut se renouveler à volonté en ouvrant les
grandes Croisées pratiquées à leurs extrémités, la même
chose peut se faire également dans chaque chambre.

L'usage des baillies à digestion auquet on est obligé
de se soumettre exigera seulement du côté de la part du
Couchage et des prisonniers, non seulement elles seront
vidées tous les jours, et bien rincées au moyen de l'eau
pratiquée pour cet effet, mais on aura soin d'y entretenir
des Courroies à recouvrement et fermant autant bien que
possible, on pourroit même avoir les baillies en double quantité
de manière à ce que la moitié resteroit chaque jour déposée
dans les Cours pour y prendre l'air et se désinfecter.

Les baillies des Chambres du 2^{me} étage seront vidées
dans.

dans les latrines du quartier de police. Celle de Chamberlain
du rez de chaussée se trouve dans les latrines de Préaux

Dans le cas où il n'y aurait aucune difficulté de laisser
communiquer entre les prisonniers qui occuperaient les chambres
à feu du rez de chaussée ou leur laissant la jouissance du corridor
pour promener, on pourrait leur éviter le désagrément d'avoir
pendant le jour les baillies en question dans leur chambre, en
en prenant un des cachots pour servir de cabinet de garde-robe

Le riolon établi devant le Corps de Gardes peut encore
procéder de moyens de précautions sanitaires à l'égard des
détenus qui sont amenés par la correspondance de la grande rue
touchent ou séjournent en route dans toutes sortes de prisons
où ils peuvent apporter du germe de contagion, la pièce
que nous indiquons peut contenir plusieurs baignoires, où
ils seraient lavés et nettoyés, avant que d'être admis avec les
autres prisonniers, tout est disposé dans cette pièce pour
recevoir un petit fourneau et une chaudière pour chauffer
l'eau de ces baigns.

Enfin le Compte en règlement définitif dont nous nous occupons
fera connaître incessamment le montant de toutes les dépenses faites
pour l'établissement de cette prison qui dans bien des rapports
doit tenir un rang distingué parmi les Prisons reconnues indispensables
aux besoins du service et au perfectionnement du beau port de Brest

Brest le 19 novembre 1810.

Ingénieur en Chef des Travaux maritimes Signé Crouille

note de p. 82.

- * En réfléchissant à cette disposition qui nécessite le secours d'un poste étranger, et même
assez éloigné, nous venons tenter de proposer un moyen qui nous paraît plus facile plus convenable
et assurément une bien plus grande surveillance. C'est celui de pratiquer un chemin d'escalier
qui règnerait dans la longueur du mur de clôture, qui ferme les deux petites Cours, et serait
placé presque au sommet de ce mur. on y parviendrait par deux escaliers et deux balcons
appuyés sur des pignons, de ce chemin d'escalier on surveillerait à la fois, l'intérieur des
petites Cours, les deux prisons, et tout le derrière de la prison. Les pierres de taille et les fers
qui proviendront de la démolition de l'ancienne prison devraient les moyens d'exécuter à peu de
frais le projet de perfectionnement que nous proposons.

Tableau indicatif, et par Numéros, Des Logemens et
pièces de servitude de la nouvelle prison de la marine.

Logemens d'Employés	}	1.	Grande Campote de deux pièces, une grande Cuisine et une Chambre		
		2	Chambre de Guichetiers.		
		3	Sorte de fermeture du Corridor du rez de Chauffée		
		4	Chambre de Guichetiers déjà nommée		
		5	Chambre à feu pour les femmes prisonnes de l'Étite maritimee		
		6	Cachot Clair		
		7	id ^e		
		8	Cave au bois		
		9	Cachot disposé pour être obscure à rebuts		
		10	Cachot disposé de même		
		Quartier d'appointe- ment pour le Criminel	}	11	Cave aux boissens
				12	Cachot Clair
				13	id ^e id ^e (Ce Cachot pourra servir de Cabinet de Garderobe pour les off ^{rs})
				14	Chambre à feu, ff ^{rs} off ^{rs}
				15	Chambre d'off ^{rs} dans feu
				16	Sorte particulière pour le Geolier
				17	Sorte de fermeture du 1 ^{er} Etage
18	Chambre des marins ou militaires				
Quartier de Police.	}			19	Chambre semblable
				20	Chambre des ouvriers
		21	id ^e id ^e		
		22	Chambre de Condammés		
		23	Chambre de prévenus mis au jugement.		
		24	Chambre id ^e id ^e		
		Quartier Criminel	}	25	Chambre id ^e
				26	Chambre d'ouvriers prévenus
				27	Chambre de marins ou militaires prévenus
				28	Chambre à feu pour des prisonniers de Chasse supérieure
29	Salle de Conseil et de Justice				
30	Sorte du Corridor du 2 ^e Etage.				
31	Grand galetas pour servir au cas de besoin loger 32 prisonniers				
32	Chambre pour les apprentis et p ^r les moines				
Quartier supplémentaire de police.	}			33	Chambre id ^e
				34	Chambre id ^e
		35	id ^e id ^e		
		36	Grand galetas semblable au précédent.		
		37	Chambre de recluse, ff ^{rs} femme et enfante		
		38	Infirmerie		
		39	Autre porte ff ^{rs} id ^e		